

FORMATION AIDE-SOIGNANTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT (DEAS)

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

- L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants. L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Selon le Référentiel métier du 10 juin 2021

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ADMISSION / VOIE D'ACCES

définis par arrêté du 7 avril 2020

Les prérequis : Etre âgé de 17 ans, au moins à la date d'entrée en formation.

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

- 1 - La formation initiale, sans condition de diplôme et pour les personnes titulaires d'un diplôme dispensant (parcours partiel)
- 2 - La formation professionnelle continue (FPC)
- 3 - La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE), dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

L'inscription s'effectue via l'envoi du dossier d'inscription téléchargeable sur le site Internet

Inscriptions : dossier à télécharger dans l'onglet « CONCOURS » www.chblaye.fr

Quotas : 43 places pour la rentrée de septembre 2021 - 23 places pour la rentrée décalée de mars 2022

Il n'y a pas de frais d'inscription au concours

Les épreuves : 1 étude de dossier et un entretien oral (durée entrée 15 et 20 minutes)

Sont dispensés du concours :

- VAE : inscription après recevabilité du dossier par la DREETS (pas de concours)
- Promotion professionnelle hospitalière : sélection par l'employeur sous condition d'ancienneté,
- Contrat d'apprentissage, inscription après signature du contrat avec le GEIQ ou le CFA et l'employeur

Les résultats : Publication sur le site Internet www.chblaye.fr et à l'IFAS

Liste complémentaire commune avec les IFAS de Libourne et Ste Foy la Grande

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Obtenir le diplôme d'Etat aide-soignant par la validation des 5 Blocs de compétences (ou les blocs de compétences restant à valider pour les parcours partiels et VAE)

Le domaine d'activités 1 (DA1) :

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

Le domaine d'activités 2 (DA2) :

Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

Le domaine d'activités 3 (DA3) :

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Le domaine d'activités 4 (DA4) :

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

Le domaine d'activités 5 (DA5) :

Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS - *Référentiel de compétences du 10/06/2021*

- 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- 3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- 4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- 6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- 8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risque

DURÉE DE LA FORMATION

La formation complète :

Durée de la formation : 11 mois

Formation complète de 1540 heures répartis sur 44 semaines (sur la base de 35 heures)

3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines (770 heures)

22 semaines de formation théorique en institut (770 heures)

3 semaines de congés

Devis et planning détaillés à demander auprès du secrétariat

LES STAGES SONT ORGANISÉS PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

La formation partielle :

Prérequis : justifier de l'obtention d'un diplôme dispensant

	F C	BAC ASSP	BAC SAPAT	DE AES 2021	DE AES 2016	AMB	AP 2006	AP 2021	ADVF	ASMS
BLOC 1	HEURES									
M1 ACC PERSONNE /ACTES VIE QUOTIDIENNE ET SOCIALE	147			98	98	147	84	70	98	98
M2 REPERAGE ET PREVENTION SITUATIONS A RISQUE	21			14	14	21	14	7		14
BLOC 2										
M3 EVALUATION ETAT CLINIQUE	77	77	77	63	77	35	28	14	77	77
M4 SOINS ET EVALUATION REAJUSTEMENTS	182	182	182	161	161	168	70	56	182	182
M5 ACC MOBILITE PERSONNE AIDEE	35	35	35		35					35
BLOC 3										
M6 RELATION COMMUNICATION	70					21				35
M7 TUTORAT ET TRANSMISSIONS	21			21	21	21	21		21	21
BLOC 4										
M8 ENTRETIEN LOCAUX MATERIELS PREVENTION RISQUES AS	35		35	21	35	21			35	
BLOC 5										
M9 TRAITEMENT DES INFORMATIONS	35		35			14			28	14
M10 TRAVAIL EQUIPE PLURI PROF. QUALITE GESTION RISQUES	70		70		35	49	35		49	49

CALENDRIER

Date de pré-rentrée : date communiquée lors de l'inscription à la formation

Date de la rentrée : fixée par l'ARS la 1^{ère} semaine de septembre (possibilité de rentrée décalée dans l'année)

Lieu de la formation : 37, Lieu-dit Ripassou - 33390 - CARS

Horaires : de 8h30 à 11h50 et de 13h10 à 16h30 du lundi au vendredi (période de cours)

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Modalités pédagogiques :

Présentiel ou distanciel lorsque la situation sanitaire l'impose

Valorisation du travail en demi-groupe

Moyens matériels :

Une salle équipée en système de visioconférence, une salle de travaux pratique, matériel pour la validation la Formation aux Gestes d'Urgence (AFGSU 2), dispensée par une formatrice de l'IFAS. PC portables à disposition, revues en santé...

Moyens humains :

1 Directrice
2 Formatrices, infirmières formatrices
1 Secrétaire

Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médical, social, organismes partenaires...)

Méthodes pédagogiques :

Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, accompagnement et suivis pédagogiques individualisés (API), visites de stage, ateliers, projet d'inter professionnalité.

ACCESSIBILITÉ-ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'IFAS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'IFAS mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap nouvelle aquitaine CRFH) pour la recherche de solution.

COUT DE LA FORMATION

Formation initiale - Parcours complet, partiel et redoublement (demandeur d'emploi et poursuite d'étude) : Pris en charge par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine - aucune démarche à effectuer

Formation professionnelle : 7011€ net de taxes (devis détaillé en fonction du parcours, auprès du secrétariat) - Prise en charge employeur, OPCO, ou autres (Transition pro...)

Frais d'inscription à l'entrée en formation : 100€ (à la charge du bénéficiaire)

Coût des tenues : *Le tarif est communiqué chaque année au moment des résultats du concours*

Pour plus d'informations sur la prise en charge de votre formation, n'hésitez pas à joindre le secrétariat de l'IFAS ou votre employeur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Des études de situation pouvant comporter ou comportant une pratique simulée, une évaluation à partir d'une situation identifiée en milieu professionnel, l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 et l'évaluation des compétences en milieu professionnel permettent la validation de blocs de compétences nécessaire à la certification. Certification de la formation : diplôme d'Etat d'Aide-Soignant délivré par la DREETS à l'issue du jury de délibération après validation des modules théoriques et compétences pratiques évaluées en stage.

LE DÉTAIL DE LA FORMATION

Déroulement (parcours complet)

Validation des 10 modules de formation répartis en 5 blocs de compétences:

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les 3 premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
- Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
- Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
- Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
- Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
- Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
- Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
- Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
- Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
- Module 9. - Traitement des informations	35 h
- Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

ET APRES...

Suite de Parcours : Le diplôme d'Etat d'aide-soignant et trois années d'exercice permettent aux candidats de se présenter directement aux épreuves de sélection pour l'entrée en institut de formation en soins infirmiers.

Débouchés : exercice en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social

INFORMATIONS PRATIQUES

Nous contacter :

IFAS DU CH DE LA HAUTE-GIRONDE

37, lieu-dit Ripassou - 33390 CARS

05 57 43 49 76 - IFAS@chblaye.fr

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

www.chblaye.fr



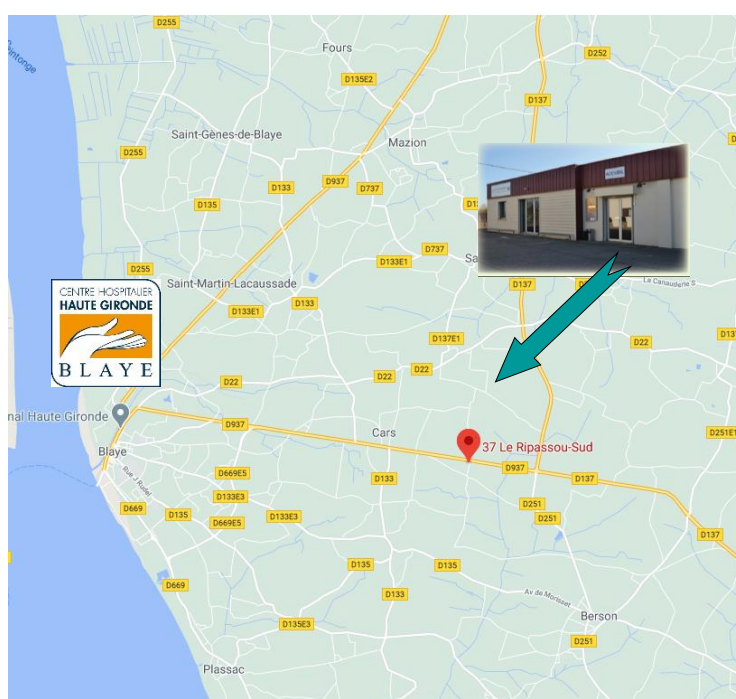
Centre Hospitalier de Blaye



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Obtenu en 2017

Le logo OGDPC organisme gestionnaire du développement professionnel continu est un gage de crédibilité de nos formations continues.



PARTENAIRES LOCAUX :

POLE EMPLOI - LA REGION NOUVELLE AQUITAINE - LA MISSION LOCALE - TRANSITION PRO - CFA
FHP - GEIQ

Le handicap :

CAP EMPLOI - MDPH - CRFH

Pour toute demande de renseignements : Secrétariat de l'IFAS - 05 57 43 49 76 - IFAS@chblaye.fr